

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 JUIN 2017 À 18 HEURES 30

N° DEL2017_123 : AMENAGEMENT DU CARREFOUR D'ACCES AU CENTRE BOURG DE SALIES – DEMANDE DE SUBVENTION

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 29 juin 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRERE

Secrétaire : Monsieur Michel TREBOSC

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGHE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Enrico SPATARO, Elodie NADJAR, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,
Marie-Claire MALROUX

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Michel FRANQUES (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Claude LECOMTE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Geneviève PEREZ (pouvoir à Steve JACKSON), Patrick BETEILLE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir à Bruno LAILHEUGHE), Marie-Louise AT (pouvoir à Naïma MARENGO), Laurence PUJOL (pouvoir à Enrico SPATARO), Joëlle VILLENEUVE (pouvoir à Michel MARTY)

Votants : 44

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 29 JUIN 2017

**N° DEL2017_123 : AMENAGEMENT DU CARREFOUR D'ACCES AU CENTRE BOURG
DE SALIES – DEMANDE DE SUBVENTION**

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et programmation des travaux

Madame Delphine DESHAIES-GALINIE, rapporteur,

Le centre bourg de la commune de Salies est accessible depuis la route départementale 117 par la rue du Coustou.

Le débouché de cette voie communale sur la route départementale est situé dans un virage avec peu de visibilité, de surcroît en forte pente.

En conséquence, la commune de Salies a sollicité l'agglomération afin que soit sécurisé ce carrefour. Un aménagement consistant en la pose d'un îlot directionnel et l'élargissement de la voie communale a été envisagé.

Cet aménagement permettra ainsi de faciliter le tourne à gauche et de sécuriser le croisement des véhicules.

A l'issue des études de projet, le montant de l'opération est évalué à 8620 €HT.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet, je vous demande :

- d'inscrire cette opération au fonds de développement territorial – aide à la voirie d'intérêt local – dotation 2017,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux	8620	Département du Tarn	2885,5
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	5734,5
TOTAL	8620	TOTAL	8620

- de solliciter la subvention prévue au plan de financement auprès du Département du Tarn,
- d'autoriser monsieur le président à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du bureau communautaire en date du 22 juin 2017,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant de l'opération «Aménagement du carrefour d'accès au centre bourg de Saliès».

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux	8620	Département du Tarn	2885,5
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	5734,5
TOTAL	8620	TOTAL	8620

SOLLICITE les subventions prévues au plan de financement auprès du Département.

AUTORISE monsieur le président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération et des marchés y compris les avenants.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE, dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence sera à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
 Fait le 29 juin 2017,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE